

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de LA VRAIE CROIX

Séance du 30 septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le trente septembre, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GUIBLIN Pascal, Maire,

Présents : P.GUIBLIN – S.ROUSSELET – P.BOUVET –M.PRIME – S.GRAVIER – L.CELLIER – C.ROLLAND – S.SOUNDRON – L.HEYMANS G.LE CADRE – S.DEJARDIN – S.DUBOT –P.BONNIN

Convocation : le 25 août 2026

Absents excusés : M.LEFORT pouvoir donné à S.ROUSSELET – S.TACHEAU pouvoir donné à P.BOUVET

Absents : -

Secrétaire de séance : S.SOUNDRON a été désignée secrétaire de séance.

2026-09-04 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION APE CANTINE LA VRAIE-CROIX

Monsieur le Maire porte expose au conseil municipal, le courrier reçu de l'association APE cantine sollicitant une subvention exceptionnelle : 3 219 € pour couvrir le déficit du bilan comptable sur la période de septembre 2025 à juillet 2026, plus 5 000 € pour assurer la stabilité financière de la structure, respecter les engagements auprès des fournisseurs, des salariés et poursuivre l'activité dans de meilleures conditions.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention exceptionnelle de 8 219 € à l'APE de cantine de La Vraie-Croix.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés
Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Pascal GUIBLIN

